



Paris, le 17 février 2021

Objet : Décision d'Aviva Investors France quant au devenir de l'éligibilité des fonds qu'elle gère au PEA à la suite de la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne le 31 décembre 2020.

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts ou actionnaires de l'un des fonds listés en Annexe 1 (ci-après les « **Fonds** »), gérés par Aviva Investors France et nous vous remercions de votre confiance

Conformément à l'ordonnance n° 2019-75 du 6 février 2019 et à son arrêté d'application du 22 décembre 2020 paru au Journal Officiel le 27 décembre 2020, nous vous informons de la décision d'Aviva Investors France de maintenir l'éligibilité des Fonds au Plan d'Epargne en Actions (ci-après « **PEA** ») à l'issue de la période d'éligibilité octroyée, soit le 30 septembre 2021.

Par conséquent, votre Fonds restera éligible au PEA et continuera d'investir à hauteur de 75% minimum de son actif net sur des actions autorisées dans le cadre du PEA.

Votre conseiller se tient à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter relativement à ce changement.

Nous vous rappelons enfin l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) du FCP concerné, disponible sur le site internet : www.avivainvestors.fr

Le prospectus vous sera adressé sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Aviva Investors France
Service Juridique
14, rue Roquépine - 75008 Paris - France
dirjur@avivainvestors.com

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

AVIVA INVESTORS FRANCE

Annexe 1 - Liste des Fonds

- Aviva Actions France (FR0007485263) ;
- Aviva France Opportunités (FR0007385000) ;
- Aviva Investors Valeurs Europe (FR0011092386 / FR0007082920) ;
- Aviva Valeurs Françaises (FR0000014268).